Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M.LHOTE ,J.LAMBERT,Conseillers communaux; J-Y.BROUET, Directeur général.

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026
DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI EN VUE DE LA NOMINATION DEFINITIVE.

projet de délibération

Le Conseil Communal,

Vu l'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié par différents décrets ;

Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ;

Vu la dépêche ministérielle du 26.03.2026, fixant le nombre d'emplois subventionnés pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu les emplois vacants ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré ;
Par voix pour, contre et abstentions ;

DECIDE ;

De déclarer vacant pour l'année scolaire 2026-2027, les emplois suivants pour l'ensemble des écoles fondamentales de la commune :

- 26 périodes d'instituteur(trice) maternelle soit 1 temps plein
-31 périodes d'instituteur(trice) primaire soit 1 temps plein
-1 périodes de philosophie et citoyenneté
-6 périodes de religion catholique
-6 périodes de morale

Ces emplois pourront être conférés à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions énoncées à l'article 30 du décret susdit du 6 juin 1994, pour autant qu'il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31 mai 2026 et à condition que ces emplois soient - toujours vacants au 01.10.2026 ;

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération